

REPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET Département du Val d'Oise Arrondissement de Pontoise Canton de Domont <u>PROCES VERBAL DU</u> <u>CONSEIL MUNICIPAL</u>	Procès-Verbal n°: P.V. – 003-2015 Du : 21 mai 2015
--	--

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire et Messieurs Gérard Wagentruz et Bertrand Vergnaud
Adjoints au Maire
Mesdames Malvina Boquet, Isabelle Oger et Maria Marques Fernandes Conseillères Municipales ;
Monsieur Michel Monteiro, Conseiller Municipal,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Didier Dagonet,
Monsieur Stéphane Brunetti, Conseiller municipal ayant donné pouvoir à M. Bertrand Vergnaud et
Monsieur Régis Rousseau-Caffier, Conseiller Municipal,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Maria Marques Fernandes, Conseillère Municipale

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 40

A – Nomination du secrétaire de séance :

Monsieur Le Maire propose que Madame Maria Marques Fernandes, Conseillère Municipale, soit secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne, **à l'unanimité, Madame Maria Marques Fernandes**, Conseillère Municipale, comme secrétaire de séance.

020 - 2015 – Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2015 :

Monsieur Didier Dagonet, Maire, précise que le compte-rendu de la séance du 30 mars dernier a été adressé à l'ensemble des Elus. Il demande s'il y a des observations.

Considérant l'absence d'observation

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 30 mars 2015.

B – Information sur les décisions de gestion courante :

Monsieur Le Maire précise que depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il présente les **décisions de gestion courante** qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal :

Date :	N° :	Objet :	Montant HT
20/04/15	DM-001-2015	Attribution du marché relatif à l'aménagement paysagé de l'entrée sud du village	66 093.79€

Il ajoute que cette décision est relative au marché d'aménagement paysagé de l'entrée sud du village.

L'analyse des offres a été réalisée par l'Agence Hortésie.

Pour cette consultation nous avons reçu, quatre offres dont une électronique, le montant estimé du marché était de 85 000€.

L'offre retenue est celle qui est économiquement et techniquement la plus avantageuse, elle s'élève à 66 093.79€ HT, l'entreprise attributaire du marché est donc Plaine Environnement.

Enfin il complète en précisant que ce marché ne comprend pas la fourniture et la plantation des arbres fruitiers qui seront faits plus tardivement dans l'année et réalisées en partenariat avec l'Association « les croqueurs de Pommes ».

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

021 - 2015 – Convention avec le représentant de l'Etat pour procéder à la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité :

Monsieur Didier Dagonet, Maire, précise que pour faire suite à la délibération prise le 30 mars dernier, pour l'adhésion de la Commune de Béthemont-la-Forêt auprès de l'association Adico. Il convient à présent de prendre une convention avec le représentant de l'Etat pour pouvoir dématérialiser les actes administratifs, tels que les délibérations, les arrêtés, les décisions, les actes de commande publique, les pièces de marché, ainsi que toutes les pièces relatives aux actes budgétaires.

Cette télétransmission se fera via une plateforme homologuée par l'Etat et dont notre adhésion à l'Adico nous permet d'avoir accès.

Cette dématérialisation sera un gain de temps important pour notre secrétaire qui n'aura plus à transmettre ces pièces à la Sous-Préfecture pour le contrôle de légalité ou la Trésorerie.

Ainsi Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de pouvoir signer cette convention avec le représentant de l'Etat et toutes les pièces afférentes.

Considérant l'absence d'observation

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la convention avec le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

Autorise le Maire à signer la convention ci-annexée et tous les actes afférents,

022 - 2015 – Avis du Conseil Municipal sur l'intégration de la Commune de Saint-Germain-en-Laye au Centre de Gestion :

Monsieur Didier Dagonet, Maire, précise que le CIG nous demande de donner notre avis sur une nouvelle adhésion au sein du Centre de Gestion : la Commune de Saint-Germain-en-Laye.
Monsieur Le Maire demande s'il y a des questions et passe au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de la Commune de Saint-Germain-en-Laye de s'affilier au Centre de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'approuver le projet d'adhésion de la Commune de Saint-Germain-en-Laye au sein du Centre de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France.

023 - 2015 – Schéma Directeur d'Accessibilité-Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-ADAP) par le STIF :

Monsieur Gérard Wagentrutz, Adjoint au Maire, précise que la Loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances a fixé comme objectif que l'ensemble des arrêts de bus soit rendu accessible aux personnes à mobilité réduite, à l'échéance de 2021.

Le Syndicat des Transports d'Ile de France nous a demandés de nous positionner quant au Schéma Directeur d'Accessibilité-Agenda à dates programmées.

Ces travaux comprennent, l'installation d'un quai permettant la mise à niveau par rapport à la plateforme dont seront équipés les bus, dans le but de pouvoir entrer dans ceux-ci directement avec un fauteuil roulant.
L'équipement comprendra également tout une signalétique pour aider les non-voyants à se repérer dans ces arrêts d'autobus.

Ce schéma permettra aux communes de bénéficier d'une subvention à hauteur de 75%, du coût des travaux pour la mise en conformité des arrêts de bus.

Sur Béthemont-la-Forêt nous avons quatre points d'arrêts concernés, rue de la Vieille France et Place de la Pompe.

Les spécificités techniques de ces quatre points d'arrêts sont complexes et la Commune a alerté le STIF sur ce sujet.

Néanmoins si nous ne délibérons pas avant le 25 mai, la Commune perdrait la possibilité d'une subvention pour les travaux afférents.

Les Elus soulignent la complexité des travaux à entreprendre pour cette mise aux normes, qui aura un impact financier sur le budget communal.

De plus les arrêts de bus normés sont plus imposants sur le domaine public et nous savons que l'étroitesse des trottoirs ne s'y prête pas.

Monsieur Wagentrutz rappelle que l'arrêt de bus Place de la Pompe se situe juste devant le local technique et la mise aux normes ne nous permettrait plus d'accéder au local, où l'on stocke notamment le sel de déneigement. De même l'arrêt de bus rue des Petits Pavés se trouve dans le tournant et pour la mise aux normes, il convient aussi de le déplacer.

Monsieur le Maire ajoute que pour notre village, sur quatre points d'arrêts, trois sont complexes et le STIF n'est pas en mesure de nous apporter un soutien technique sur ce dossier. Il faudra donc faire appel à un bureau d'études pour évaluer le déplacement des arrêts.

Madame Chantal Delamour souligne le court délai de réponse qu'ont les Communes pour répondre.

Monsieur le Maire propose donc de prendre une délibération dans les termes suivants :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports,

Vu la loi du 11 février 2005, N°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances,

Vu l'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014, relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu la loi N°2014-789 du 10 juillet 2014, habilitant le gouvernement à adopter par ordonnance, les obligations relatives à l'accessibilité des services de transport public de voyageurs,

Vu le Décret N°2014-1321 du 4 novembre 2014 relatif au Schéma Directeur d'Accessibilité-Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-ADAP), pour la mise en accessibilité des services de transports publics de voyageurs,

Vu le Décret N°2014-1323 du 4 novembre 2014, relatif aux points d'arrêts des services de transports publics à rendre accessibles de façon prioritaire, aux personnes handicapées et précisant la notion d'Impossibilité Technique Avérée,

Considérant que la Commune doit s'engager à réaliser les aménagements nécessaires pour la mise en accessibilité des points d'arrêts de bus des lignes prioritaires, dans un délai de six ans,

Considérant que la Commune de Béthemont-la-Forêt comprend quatre points d'arrêts prioritaires, dont deux sont situés rue des Petits Pavés (réf STIF : 2010121397) et deux situés Place de la Pompe (réf. STIF : 2010121398),

Considérant la complexité des travaux à mettre en œuvre pour réaliser les aménagements nécessaires à cette mise en accessibilité,

Considérant que la commune, doit signer le Schéma Directeur d'Accessibilité-Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-ADAP) francilien dont l'autorité organisatrice est le STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France),

Considérant que les travaux de mise en accessibilité des points d'arrêts des lignes prioritaires seront subventionnés par le STIF à hauteur de 75% du montant total des travaux HT,

Décide pour chacun des points d'arrêts des lignes prioritaires relevant de sa compétence d'assurer le maintien de l'accessibilité

Décide de lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour réaliser les aménagements nécessaires à la mise en accessibilité des points concernés

Décide de s'engager à réaliser la mise en conformité des points d'arrêts non accessibles dans un délai de six ans, sous condition d'obtenir une subvention de 75% du montant des travaux HT,

Autorise Monsieur le Maire à signer le SDA-ADAP francilien pour le volet routier et tous les actes afférents,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter, l'aide du STIF pour le financement des travaux correspondants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** approuve le projet de délibération ci-dessus.

C – Questions Diverses :

► Abattages d'arbres ruelle du Pressoir et Chemin des Clos :

Monsieur Le Maire précise que nous avons reçu une autorisation favorable des services de l'Etat pour procéder à l'abattage des arbres dangereux situés sur les deux terrains communaux, sis ruelle du Pressoir et Chemin des Clos. Ces travaux seront réalisés avant les vacances scolaires de cet été.

L'abattage sera organisé prochainement et le bois sera mis à disposition gratuitement des Béthemontois qui le désirent.

Néanmoins, Monsieur Bertrand Vergnaud, Adjoint au Maire, souligne la complexité du travail de par le fait que les arbres sont parfois très hauts, situés à proximité des habitations et la circonférence est imposante.

► Quelques dates à retenir :

Monsieur Le Maire présente les dates des manifestations à venir :

- samedi 30 mai : fleurissement du village,
- samedi 6 juin à 10h00 : café-chocolat lecteurs à la bibliothèque,
- samedi 6 juin à 20h00 concert de jazz dans l'église de Béthemont-la-Forêt par le « Ronald's small band quintet »,
- samedi 13 juin à 11h00, vernissage de l'exposition de peinture et aquarelle 2015,
- exposition de peinture et aquarelle du 13 au 21 juin,
- samedi 20 juin Feux de la Saint Jean et concours de pâtisseries, cette année pour cause de travaux sur le terrain communal, l'animation sera déplacée sur le terrain de basket en partie basse,
- dimanche 21 juin à 16h30, concert dans la cour de l'école pour la fête de la musique, organisé par l'association « les Chemins de la musique »,
- lundi 22 juin sortie des aînés en baie de Somme, organisée par le CCAS.

► Suivi des contentieux :

Monsieur le Maire précise que les contentieux qui opposent la Commune de Béthemont-la-Forêt aux associations « Les Amis de la Terre du Val d'Ysieux » et « l'Association pour la Protection de Béthemont-la-Forêt des communes environnantes et leur Environnement(APBE) » sont toujours en cours d'instruction.

Pour les deux contentieux ont a reçu une notification d'ordonnance d'instruction, mais pour l'heure aucune date d'audience n'a été fixée.

Pour le contentieux contre le permis d'aménager la date de notification est du 16 décembre 2014 et pour le contentieux contre le PLU, elle date du 30 avril 2015.

► Fête communale :

Monsieur Le Maire propose aux Elus de réunir le groupe de travail, pour préparer la fête communale du 12 et 13 septembre prochain. La date de la réunion retenue est le mercredi 10 juin à 20h30.

► Plantation des arbres fruitiers sur le terrain communal :

Afin de réaliser ce projet, la Commune s'est rapprochée de l'Association « Les Croqueurs de Pommes », qui doit identifier les variétés de pommes et poires qui étaient cultivées dans la Vallée de Chauvry, nous aider à réaliser des greffes de ces arbres et à les planter et les cultiver.

Pour cela une convention sera signée avec cette association et une subvention de 200.00€ lui sera versée pour le travail fait.

Ces deux derniers points seront présentés lors du prochain Conseil Municipal.

► Blason de Béthemont-la-Forêt :

Monsieur le Maire précise qu'actuellement la Commune n'a pas un Blason mais un logo et que nous n'avons pas le logo d'origine.

Aussi au fil du temps, cela pose problème car à force de le reproduire les couleurs passent et cela n'est plus représentatif des caractéristiques communales.

Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire, précise que le logo a été adopté par le Conseil Municipal le 25 mars 1994.

Monsieur Didier Dagonet, Maire, précise qu'il a été contacté par une société qui réalise des Blasons, cette prestation consisterait à réaliser un Blason suivant un cahier des charges établi, par la Commune et conforme aux règles héraldiques.

Cette société propose de présenter trois projets de Blason pour n'en retenir qu'une. Le coût de l'opération est de 500€, le temps de réalisation du blason est d'environ six mois.

Monsieur le Maire propose de reprendre contact avec M. Amice pour retrouver l'original du logo, qui devra permettre à la société de s'inspirer de celui-ci pour créer le Blason de Béthemont-la-Forêt.

L'ensemble des Elus présents souhaitent s'engager dans une recherche de Blason pour la Commune de Béthemont-la-Forêt.

► Travaux :

Monsieur Gérard Wagentrutz, Adjoint au Maire, fait un point sur les travaux en cours :

-actuellement l'entreprise Filloux a procédé à la reprise des trottoirs rue de la Croix Frileuse et une partie de la voirie, Chemin de la Pierre aux Loups.

Il restera une réfection partielle de la voirie Allée du Lave Sabot, mais pour l'heure nous n'avons pas reçu le diagnostic amiante.

-Les travaux d'aménagement de l'entrée sud du village sont en cours. L'entreprise a encore une quinzaine de jours de travail.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 22h47**

Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Municipal du 14 février 2015 :

020-2015	Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2015
021-2015	Convention avec le représentant de l'Etat pour procéder à la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité
022-2015	Avis du Conseil Municipal sur l'intégration de la Commune de Saint-Germain-en-Laye au Centre de Gestion
023-2015	Schéma Directeur d'Accessibilité-Agenda d'Accessibilité Programmée par le STIF